

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Brian Ruse 130043	(CD00-0753)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Tan Pham Huu	1 ^{er} juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition culpabilité/ sanction
René Proteau 127912	(CD00-0738)	Janine Kean, président Benoit Bergeron, A.V.A. Bernard Gilles Lacroix, A.V.C.	2 juin 2009 à 9h30 3 juin 2009 à 9h30 4 juin 2009 à 9h30 5 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Lazar Kalipolidis 117398	(CD00-0708)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	2 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction
Saverina Cottone 108141	(CD00-0757)	François Folot, président Benoît Jolicoeur Shirtaz Dhanji, A.V.A.	3 juin 2009 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution	audition culpabilité/ sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
				(Québec) H2Z 1W7	financière.	
Piero D'Amore 108829	(CD00-0739)	Janine Kean, président Robert Archambault, A.V.A. Stéphane Côté, A.V.C.	8 juin 2009 à 9h30 9 juin 2009 à 9h30 10 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Yvan Prévost 127859	(CD00-0589)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	10 juin 2009 à 9h00	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	Audition sur requête

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>Avoir fait signer un document en blanc.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	
Normand Bouchard 104224	(CD00-0650)	François Folot, président Pierre Décarie Alain Côté, A.V.C.	11 juin 2009 à 9h30 12 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.</p> <p>Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.</p>	audition sur culpabilité
Robert Ferland 112116	(CD00-0729)	Janine Kean, président Pierre Beaugrand, A.V.A. Claude Trudel, A.V.A.	15 juin 2009 à 9h30 16 juin 2009 à 9h30 17 juin 2009 à 9h30 18 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.</p>	audition sur culpabilité
Fayza Rifai 128826	(CD00-0717)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Shirtaz Dhanji,	16 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec)	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Exercer des activités dans des disciplines</p>	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A.		H2X 4B8	sans détenir le certificat requis.	
Robert Pollender 127502	(CD00-0676)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A. Alain Côté, A.V.C.	17 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut de remettre la documentation pertinente à la transaction. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut d'informer le client des risques liés à l'effet de levier.	audition sur sanction
Larry Davidson 109022	(CD00-0741)	François Folot, président Benoît Guilbault Michel Gendron	18 juin 2009 à 9h30 19 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur culpabilité
Steven Wheeler 153608	(CD00-0746)	François Folot, président Grégoire Krikor Abrakian Michèle Barbier, A.V.A.	22 juin 2009 à 9h30 23 juin 2009 à 9h30 29 juin 2009 à 9h30 30 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur culpabilité
Van Thi To	(CD00-	Janine Kean,	22 juin 2009	Chambre de la	Appropriation de fonds pour fins	audition sur

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
132611	0712)	président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	à 9h30	sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	sanction
François Giroux 144701	(CD00- 0720)	François Folot, président Éric Bolduc Alain Côté, A.V.C.	25 juin 2009 à 9h30	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C1	Conflits d'intérêts. Effectuer un rabais de prime ou accepter un mode de paiement différent ou paiement des primes par le représentant.	audition sur culpabilité
			26 juin 2009 à 9h30			
			29 juin 2009 à 9h30			

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

André Lacelle, courtier en assurance de	2002-06- 01(C)	<ul style="list-style-type: none">M^o Marco Gaggino, vice- président	8 juin 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour conflit d'intérêts; 2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête; 4 chefs pour défaut de respecter les lois et	Audition des moyens préliminaires
---	-------------------	--	-----------------------	---	---	---

dommages (radié) Certificat n° 117923		<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre • M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre 			<p>règlements applicables;</p> <p>1 chef pour défaut d'exécuter avec intégrité et transparence ses activités de courtier;</p> <p>1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits;</p> <p>1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens;</p> <p>5 chefs pour défaut d'agir avec probité et/ou en conseiller consciencieux;</p> <p>5 chefs pour défaut de rendre compte du mandat;</p> <p>2 chefs pour avoir éludé sa responsabilité civile professionnelle;</p> <p>1 chef pour avoir agi comme courtier spécial sans une licence pour ce faire;</p> <p>1 chef pour avoir eu une conduite qui n'était pas empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité;</p> <p>2 chefs pour appropriation de fonds.</p>	
Pierre Tremblay, courtier en assurance de dommages Certificat n° 154169 et Humberto Juan Rivarola, C.d'A.Ass.,	2009-04-02(C) 2009-04-03(C)	<ul style="list-style-type: none"> • M^o Patrick de Niverville, président • M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre • M. Benoît 	22 juin 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour le dossier de M. Pierre Tremblay :</u></p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat à ses clients (article 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (article 19 du <i>Code de</i></p>	Audition des plaintes

courtier en
assurance
de
dommages

Certificat
n° 128955

Ménard,
C.d'A.Ass.,
courtier en
assurance
de
dommages,
membre

*déontologie des représentants en
assurance de dommages);*

1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (article 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (Règlement n° 9)*)

1 chef pour avoir fait défaut de remettre à ses clients copie de la quittance qu'ils ont signée (article 26.1 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);*

Pour le dossier de M. Rivarola :

1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);*

1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat à ses clients (article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);*

1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (article 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (Règlement n° 9)*)

<p>Michel Guertin, expert en sinistre</p> <p>Certificat n° 115733</p> <p>AUDITION REMISE</p>	<p>2008-04-01(E)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M^o Patrick de Niverville, président • Éline Savard, expert en sinistre, membre • Michel Barcelo, expert en sinistre, membre 	<p>20 et 21 juin 2009 (9h30)</p>	<p>Chambre de l'assurance de dommages - Montréal</p>	<p>1 chef pour avoir manqué de modération, d'objectivité et de dignité (article 6 du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>)</p>	<p>Audition de la plainte</p>
---	----------------------	--	----------------------------------	--	--	-------------------------------